



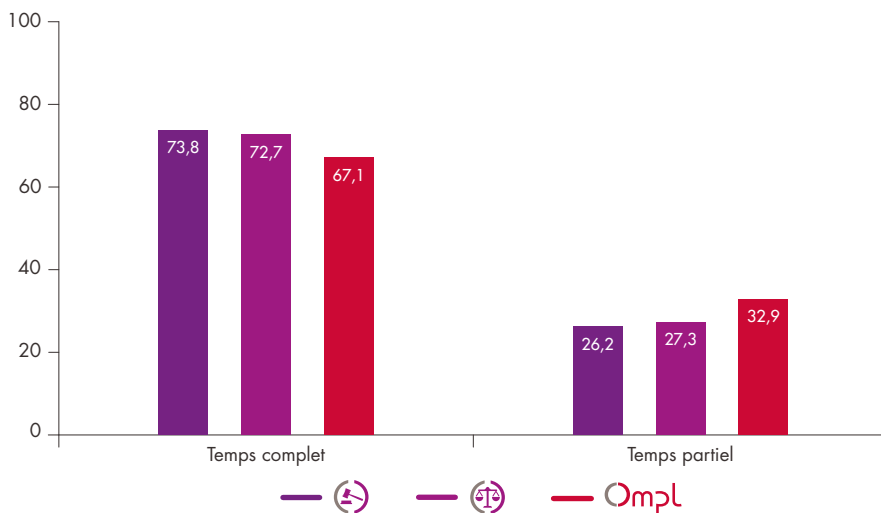
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet. Le taux de salariés à temps complet est légèrement supérieur à celui du secteur (+1,1 point).

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



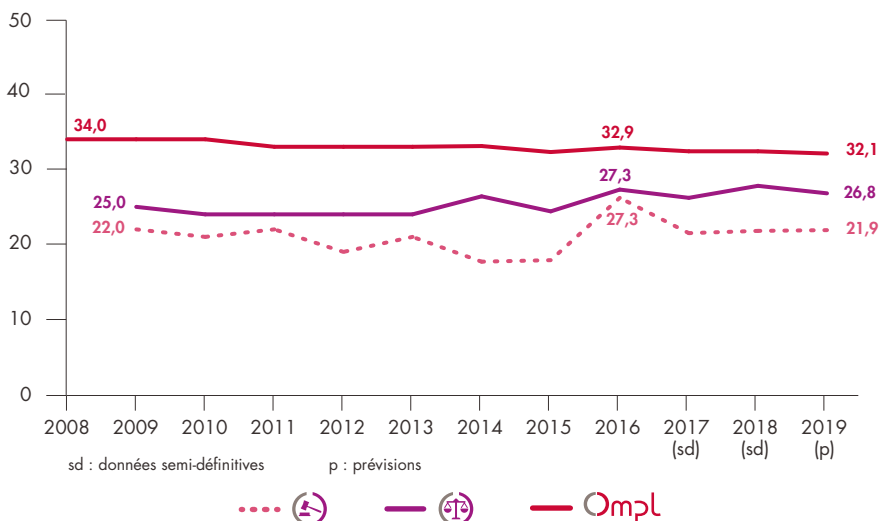
Source : Insee, DADS 2016.



STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche tend à augmenter jusqu'en 2016. Il progresse de 4,2 points. Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent néanmoins une tendance à la baisse.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.



Secteur juridique

Branche professionnelle



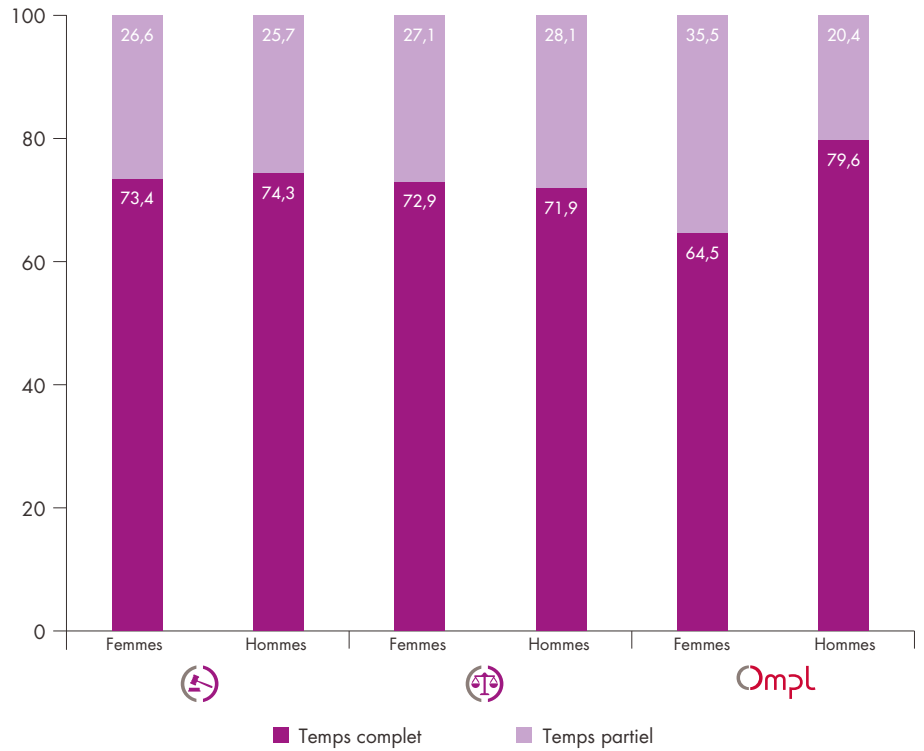
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



PEU DE DIFFÉRENCE DANS LES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent pratiquement aussi souvent à temps partiel que les hommes.

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



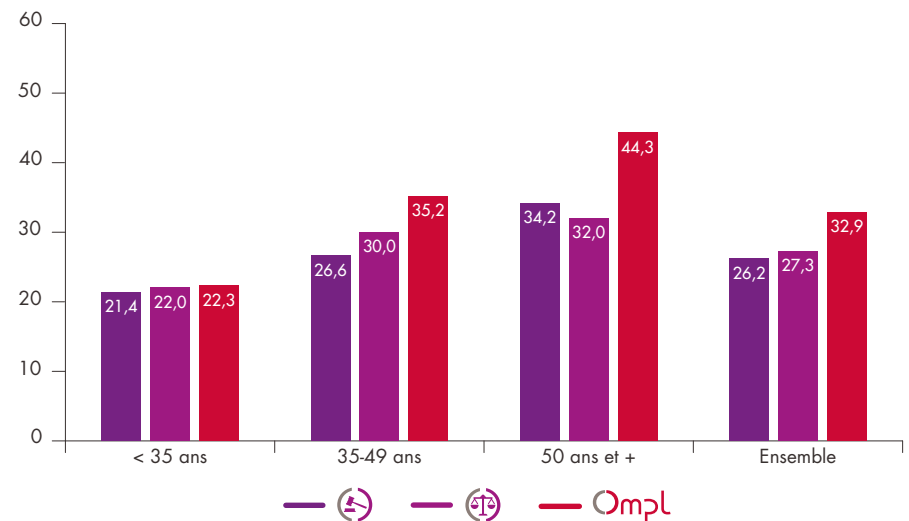
Source : Insee, DADS 2016.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, taux d'emploi à temps partiel progresse avec l'âge. Ainsi, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 12,8 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DADS 2016.



CADRES PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les cadres.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les employés.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Les données disponibles montrent que la part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Normandie (40,8 %) et atteint un minimum pour la Bretagne (20,4 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	47,5	41,9	39,7
Professions intermédiaires	24,0	21,0	24,0
Employés	19,9	22,5	34,0
Ouvriers	26,1	53,2	60,3
Ensemble	26,2	27,3	32,9

Source : Insee, DADS 2016.

Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	22,0	30,4	37,0
Bourgogne-Franche-Comté	ND ¹	23,7	37,7
Bretagne	20,4	28,2	35,1
Centre-Val de Loire	ND ¹	22,1	31,5
Corse	ND ¹	21,9	25,7
DOM	SO ²	15,3	21,6
Grand Est	ND ¹	27,3	36,3
Hauts-de-France	23,3	25,0	35,5
Île-de-France	26,2	26,3	26,6
Normandie	40,8	29,4	35,1
Nouvelle-Aquitaine	25,8	27,5	32,2
Occitanie	20,7	29,3	35,3
Pays de la Loire	29,0	31,6	36,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	23,8	27,2	32,6
Ensemble	26,2	27,3	32,9

Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

2 : sans objet car aucun salarié